

# FICHE DOMICILIATION



Notre service de domiciliation permet aux entreprises, auto-entrepreneurs et indépendants d'utiliser une adresse professionnelle pour leur activité, sans avoir besoin d'un local physique.



## IDÉAL POUR

- Créer une image professionnelle.
- Recevoir du courrier et des colis.
- Respecter les obligations légales (immatriculation, facturation, etc.).

### AVANTAGES

- 1 Adresse prestigieuse** : Une adresse professionnelle dans un lieu reconnu.
- 2 Gestion du courrier** : Réception, tri et envoi du courrier selon vos instructions.
- 3 Flexibilité** : Pas de bail à long terme, adapté aux TPE, PME et auto-entrepreneurs.
- 4 Conformité légale** : Respect des obligations légales pour l'immatriculation de votre entreprise.

### COMMENT CA MARCHE ?

- 1 Inscription** : Remplissez le formulaire en ligne
- 2 Validation** : Nous vous envoyons un contrat de domiciliation à signer par mail.
- 3 Activation** : Votre adresse professionnelle est immédiatement disponible.
- 4 Gestion** : Nous gérons votre courrier selon vos préférences.

## TARIFS

**Formule de base** : 40 €/mois (réception et stockage du courrier).

*Hors taxes. Engagement mensuel sans durée minimale.*

## CONTACT

📞 Téléphone : 07 82 69 57 73

✉ Email :

**[amane.yvrac@gmail.com](mailto:amane.yvrac@gmail.com)**

🌐 Site web :

[www.amanconseils.com](http://www.amanconseils.com)